Recherche en matière de routes

Check-list pour le décompte des jetons de présence et des frais divers des membres de la Commission de Suivi (CS)

Les membres de la Commission de Suivi ont droit à un dédommagement pour les réunions et les frais divers, à faire valoir auprès du/de la Président/e de la Commission.

Ces **forfaits** (TVA incl.) sont déterminés comme suit :

Indemnité pour les membres	Fr. 100.00
Indemnité pour le/la président/e	Fr. 150.00
Indemnité de repas*	Fr. 27.50
Indemnité de voyage	billet 1ère classe (½ tarif)

La note de frais accompagnée des cordonnées bancaires (numéro d'IBAN) doit être remise à la direction du projet de recherche conformément à la décision. Celle-ci rassemble les notes de frais et les transmet à la présidence de la Commission de Suivi du projet de recherche pour vérification. Après vérification par le/la président/e, la direction du projet est responsable du paiement aux membres de la commission de suivi.

Remarques concernant les informations à fournir lors de la facturation :

- Désignation complète du projet de recherche (code et titre)
- Date et lieu de la réunion
- Voyage : indiquer la gare de départ et d'arrivée, ainsi que la date et joindre les quittances si possible

Le chef de projet du centre de recherche soumettra ces frais à l'OFROU pour remboursement avec la facture d'acompte habituelle conformément aux informations de la décision, accompagnée du formulaire de facturation (sous «Coûts annexes»). Les détails des frais peuvent être indiqués dans la facture ou envoyés sous forme de tableau Excel. Ce décompte de frais doit déjà avoir été signé et approuvé par le président de la Commission de Suivi avant d'être envoyé.